



ANALYSE DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR LA PRÉPARATION DE LA 53^{ème} SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

4 - 8 et 13 Juillet 2022 | Réunion virtuelle

Points 5(b) et 6 de l'ordre du jour

Réponses à des questions spécifiques soulevées par le CCPR et limites maximales des résidus (LMR) de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale (aux étapes 7 et 4)

Objectifs

Ce document propose un examen et une analyse des points inscrits dans l'ordre du jour de la 53^{ème} session du **Comité du Codex sur les Résidus de Pesticides (CCPR)**, prévue virtuellement du 4 au 8 et le 13 Juillet 2022. Le document est destiné à une utilisation éventuelle par les communautés de pratique et de travail liées au Codex, soutenues par l'association mondiale des sciences réglementaires des aliments (GForSS) et la Plateforme d'analyse des risques et d'excellence en réglementation des aliments (PARERA), dans le cadre de leur contribution au renforcement de la sensibilisation et au soutien à la participation effective des représentants des membres et des observateurs aux réunions internationales d'établissement de normes alimentaires (réunions du Codex).

L'analyse fournie dans ce document offre un examen factuel des points inscrits à l'ordre du jour des réunions du codex, de leur contexte et une discussion de certaines considérations permettant le développement de positions nationales et régionales. Cette analyse est présentée à titre indicatif et ne représente pas une position officielle des organisations mentionnées ci-dessus (PARERA et GForSS), de leurs membres ou de leur direction. Elle fournit une synthèse et une analyse des travaux actuellement en cours de discussion au sein du comité du CCPR, qui peuvent être utiles aux délégations des pays arabes pour préparer leurs positions en tenant compte des besoins et de la spécificité de la région et de l'impact potentiel des normes alimentaires proposées.

Cette analyse est préparée dans le cadre de l'Initiative du Codex pour la région arabe : Initiative Arabe du Codex, mise en œuvre par PARERA et GForSS, coordonnée par L'Organisation Arabe pour le Développement Industriel, la Normalisation et l'Exploitation Minière (AIDSMO) et financée par le bureau Codex des États-Unis, Département de l'Agriculture des États-Unis.

L'analyse des points 5b et 6 de l'ordre du jour du CCPR53 porte sur **les réponses à des questions spécifiques soulevées par le CCPR et les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale (aux étapes 7 et 4).**

**Il est important de noter que les experts – membres du Groupe de travail d'experts (EWG) – ne représentent pas les organisations et/ou les juridictions auxquelles ils sont affiliés. La sélection et la participation aux travaux du groupe d'experts sont basées sur les qualifications et l'expérience de chaque expert. Les positions exprimées par les documents d'analyse publiés et issues des travaux du groupe d'experts ne doivent aucunement être interprétées comme la position du pays / de la délégation / de l'organisation auxquels appartiennent les experts.*

POINTS 5b et 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Les réponses à des questions spécifiques soulevées par le CCPR et les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale (aux étapes 7 et 4).

Documents

CX/PR 22/53/5 and CX/PR 22/53/5-Add.1

Lors de CCPR53, les MRLs de 42 pesticides dans l'alimentation humaine et animale (aux étapes 7 et 4) seront discutées en tenant compte des orientations, des données et des informations fournies dans les rapports des réunions extraordinaire et ordinaire de la JMPR (2021).

Contexte du travail

Depuis 1966, CCPR a tenu 52 sessions et a établi environ 4 300 MRLs concernant 200 pesticides recommandés par la réunion conjointe du groupe d'experts de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) sur les résidus de pesticides dans l'alimentation et l'environnement et du groupe d'évaluation principal de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur les résidus de pesticides (JMPR). À cet égard, JMPR élabore des spécifications relatives aux pesticides et réalise des évaluations du risque alimentaire afin de fixer des normes spécifiques pour les pesticides dans le but de protéger les consommateurs et l'environnement de l'utilisation de ces produits.

Les décisions et recommandations récentes du CCPR émanant des dernières sessions sont présentées ci-dessous :

Au CCPR52, cette session a été reportée d'avril 2020 à juillet 2021 en raison de la pandémie de COVID19 et s'est déroulée virtuellement du 26 au 30 juillet 2021 avec une adoption du rapport le 3 août 2021.

Les LMRs de **52 pesticides**, découlant des évaluations de JMPR 2019 en mai et septembre 2019 (réunions extraordinaire/ordinaire), ont été discutées en plénière. La liste contenait 7 nouveaux composés (nouvelles LMRs/composés), d'autres évaluations/suppléments (MRLs nouvelles/révisées, révocation des CXL - composés existants) et d'autres révisions pour examen périodique.

L'UE et 7 pays ont transmis leurs commentaires notifiés dans des CRD relatif à ce point, dont un pays de la région arabe (Maroc).

Lors de la session, CCPR a convenu de :

- ❖ Transmettre à la CAC44 pour adoption à l'étape 5/8, les LMRs relatives à 43 pesticides dans différents produits ; la proposition a été adoptée par la CAC44 (*REP21/PR, paragraphe 163(i), a), Annexe II*);
- ❖ Transférer à la CAC44 les CXL proposés pour révocation concernant 22 pesticides ; la proposition a été adoptée par la CAC44 à l'exception des MRLs pour l'acétamipride/cardamone (*REP21/PR, paragraphe 163(i), b), Annexe III*) ;
- ❖ Maintenir à l'étape 4 les MRLs pour Pyflubumide, Fluensulfone, Fenpyroximate, Bifenthrine, Chlorothalonil ;
- ❖ Maintenir à l'étape 7 les MRLs pour Metalaxyl-M (dans 10 produits) ;

- ❖ Retirer les MRLs de 8 pesticides établies pour certaines denrées (Bifenthrine, Cyclanilprole, Fluxapyroxad, Isofetamid, Propiconazole, Pydiflumetofen, Pyraclostrobine, Tolfenpyrad) (arrêt des travaux).

Les principales décisions et commentaires des délégations concernant les pesticides considérés sont résumés à l'**annexe 1** du présent document

Lors du CCPR53, les délégations examineront les LMRs proposées par la JMPR en 2021 pour 42 pesticides concernant les produits alimentaires considérés. A cet effet, une demande de commentaires par lettre circulaire à l'étape 3 a été envoyée aux membres du Codex et aux observateurs pour les inviter à fournir des commentaires sur les LMRs en tenant compte des orientations, des données et des informations fournies dans les rapports des réunions extraordinaire et régulière de la JMPR (2021).

Le comité discutera également les réponses apportées par la JMPR 2021 aux questions et préoccupations spécifiques soulevées par la CCPR52 et les délégués.

Les pesticides considérés sont les suivants :

- ❖ **Réponses aux préoccupations spécifiques soulevées par le CCPR (Réunion ordinaire de la JMPR, 2021, section 3) :**

1. 017 Chlorpyrifos and 090 Chlorpyrifos-methyl (Section 3.4)
2. 069 Benomyl, 072 carbendazim, 077 thiophanate-methyl (Section 3.2)
3. 081 Chlorothalonil (Section 3.3)
4. 160 Propiconazole (Section 3.7)
5. 265 Fluensulfone (Section 3.5)
6. 312 Afidopyropen (Section 3.1)
7. 313 Metconazole (Section 3.6)

- ❖ **MRLS aux étapes 4 et 7 de la procédure par étapes :**
Réunion supplémentaire

Additional/New/Other evaluations (other than periodic reviews and new compounds)

034 Ethion	215 Fenhexamid	246 Acetamiprid
110 Imazalil	222 Quinoxifen	252 Sulfoxaflor
147 Methoprene	224 Difenoconazole	262 Bixafen
156 Clofentezine	231 Mandipropamid	268 Isoxaflutole
189 Tebuconazole	232 Prothioconazole	271 Trinexapac-ethyl
197 Fenbuconazole	233 Spinetoram	299 Isoprothiolane
207 Cyprodinil	238 Clothianidin	304 Ethiprole
209 Methoxyfenozide	243 Fluopyram	305 Fenpicoxamid
213 Trifloxystrobin	245 Thiamethoxam	309 Pydiflumetofen

Réunion ordinaire



Additional/New/Other Evaluations	
193 Fenpyroximate	299 Isoprothiolane
265 Fluensulfone	313 Metconazole
292 Pendimethalin	
Periodic review of compounds	
138 Metalaxyl and 212 Metalaxyl-M	202 Fipronil
New compounds	
319 Flutianil (319)	322 Pyraziflumid (322)
320 Mefentrifluconazole (320)	323 Spiropidion (323)
321 Pyrasulfotole (321)	324 Tetranilprole (324)
MRLs RETAINED AT 4 FOR CONSIDERATION BY CCPR53	
178 Bifenthrin (REP21/PR53, paras. 73-78)	

Les pesticides d'intérêt et la conclusion de l'évaluation de la JMPR concernant les préoccupations de santé publiques, sont résumés dans **l'annexe 2** du présent document.

Analyse

Considérant la demande du CCPR52 et conformément à son mandat, la JMPR a évalué les dangers potentiels pour l'homme résultant de la présence de résidus de pesticides dans les aliments en examinant les résidus et les aspects analytiques des pesticides considérés et en estimant les MRLs liées à leurs utilisations conformément aux bonnes pratiques agricoles.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles de la pandémie COVID-19, JMPR a tenu, en plus de la réunion ordinaire, une réunion supplémentaire pour examiner les aspects liés aux résidus et aux analyses des pesticides considérés.

La réunion extraordinaire de la JMPR sur les résidus de pesticides, qui s'est tenue virtuellement du 17 au 21 mai et du 7 au 11 juin 2021, a évalué 30 pesticides. Lors de la réunion ordinaire, qui s'est tenue virtuellement du 6 au 17 septembre et les 4 et 7 octobre 2021, la JMPR a examiné 15 pesticides dont 6 nouveaux composés et deux composés qui ont été réévalués pour leur toxicité ou leurs résidus, ou les deux, dans le cadre du programme d'examen périodique du CCPR.

Dans les rapports des deux réunions, la JMPR a présenté les résultats de l'évaluation des résidus, les LMRs estimées pour différents produits et a présenté le résultat de l'évaluation du risque alimentaire liés à la présence des résidus de pesticides dans les aliments.

Dans le cadre de l'établissement de LMRs pour les pesticides examinés, la JMPR a estimé les valeurs médianes de résidus des essais supervisés (STMR : supervised trials median residus), les niveaux de résidus les plus élevés (HR : high residus), comme base pour l'estimation de l'apport alimentaire. JMPR a également procédé à l'évaluation de l'exposition alimentaire (à la fois aiguë et à long terme) en relation avec les doses journalière admissibles (DJA) pertinente et, si nécessaire, la dose aiguë de référence (ARfD) et la proposition des LMRs

recommandées pour les produits alimentaires considérés, et l'identification des pesticides qui peuvent constituer un problème de santé publique.

Impact de l'établissement de MRLs dans la région arabe

Dans le cadre de l'estimation de l'exposition alimentaire à long terme et aiguë liée aux pesticides (IEDI/IESTI) et pour la détermination des LMRs, JMPR a eu recours à des données de consommation extraites des régimes alimentaires groupés (GEMS/Food) qui sont généralement incomplètes et ne donnent pas une représentation factuelle de la réalité des habitudes de consommation alimentaire prévalant dans la région arabe ; en raison de la contribution limitée des autorités compétentes arabes à la soumission de données au GEMS/Food (informations sur l'occurrence et la consommation alimentaire).

En outre, dans leurs approches, la réunion a défini les niveaux (STMR) et (HR) en considérant l'application des bonnes pratiques agricoles qui pourraient ne pas être suivies lors des pratiques agricoles appliquées dans la région arabe.

Certains pays de la région arabe sont producteurs de certains produits alimentaires tels que les agrumes et les légumes. Il sera donc important pour la région d'étudier l'impact de l'application des LMRs proposées notamment leur faisabilité et leurs impacts à travers l'évaluation de l'exposition, même après l'adoption desdites MRLs par le CCPR53 et ensuite par la Commission.

Considérations particulières

❖ **Pour le Diméthoate** : Des préoccupations ont été soulevées précédemment concernant la génotoxicité éventuelle de l'Ométhoate, un métabolite du Diméthoate. Les sponsors de cette substance ont indiqué que de nouvelles données pourraient être disponibles à cet égard. Cependant, ces données n'ont pas été soumises à la JMPR 2021, qui continue à considérer qu'il existe un risque pour la santé publique jusqu'à ce que ces données soient disponibles et qu'on puisse répondre à cette préoccupation.

Les délégations arabes peuvent donc souhaiter soutenir le maintien de la décision de la JMPR de 2019 de reporter l'établissement de MRLs pour les substances Diméthoate jusqu'à ce que les données sur les métabolites du Diméthoate, y compris l'Ométhoate, soient entièrement disponibles et de répondre à la préoccupation concernant la génotoxicité.

❖ **Pour le fipronil** : Compte tenu de l'IEDI estimée pour le fipronil sur la base de GEMS/Food, concluant à un dépassement de l'ADI, les délégations arabes pourraient souhaiter soutenir le fait de ne pas avancer les MRLs proposées pour le fipronil.

❖ **Pour le Fenpyroximate** : En raison de l'IESTI estimé pour le Fenpyroximate conduisant à des niveaux d'exposition résultant de la consommation de certaines denrées qui dépassent la valeur ARfD, les délégations arabes pourraient souhaiter soutenir l'évaluation de JMPR selon laquelle l'exposition aux résidus de Fenpyroximate résultant de la consommation des denrées suivantes peut présenter un problème de santé publique : Mandarines pelées, Oranges, Pomme, Poire, Cerises, Abricot, Nectarine, Pêche, Mûres, Framboises, Jus de framboise, Myrtilles, Groseilles, Jus de groseille, Groseilles à maquereau, Melon amer, Chayotte, Concombres, Luffa coudé, Luffa lisse, Courge serpent,

Courges d'été, Melons, Pastèques, Tomates, Aubergines, Haricots Phaseolus avec gousses, Cardons ; cardons cuits, Céleri, céleri cuit, céleri en conserve, jus de céleri, Bulbe de fenouil ; bulbe de fenouil cuit ; Rhubarbe, rhubarbe.

- ❖ **Pour le Chlorpyrifos dans l'aubergine** : Les délégations arabes du Codex pourraient souhaiter soutenir la conclusion de JMPR concernant la nature inadmissible des données provenant des essais au champ supervisés, étant donné que ces essais au champ supervisés pour le Chlorpyrifos sur l'aubergine ont été menés à un intervalle de retraitement beaucoup plus long et ne peuvent pas être utilisés pour l'estimation d'un niveau de résidu maximal.
- ❖ **Pour les cyperméthrines dans les aubergines** : Les délégations arabes peuvent souhaiter soutenir la conclusion de JMPR quant à l'incapacité d'établir des MRLS en utilisant les données soumises à partir des essais au champ supervisés parce qu'elles proviennent également d'essais où l'intervalle de retraitement s'est avéré être significativement plus long.

Conclusion et recommandations

Il serait important que les pays arabes continuent à investir dans le développement de données essentielles pour soutenir l'évaluation de l'exposition alimentaire aux pesticides dans les aliments, en particulier les données sur la consommation alimentaire pertinentes pour la région, et de mettre à jour le Cluster Diet pertinent dans cette base de données.

Il serait important de documenter les impacts possibles et en particulier, la possibilité de fixer des LMRs pour les produits alimentaires issus de la région, en effectuant des évaluations de l'exposition sur la base des données de consommation pertinentes générées par les pays arabes et reflétant leurs véritables habitudes de consommation.

Il serait également important de documenter le retour d'information des représentants des opérateurs de la région, sur la faisabilité de ces LMRs, en particulier les exportateurs de la région.

ANNEXE 1

Tableau 1 : Résumé des principales décisions du CCPR52 et commentaires des délégations

	Pesticide	Commentaires des délégations	Décision du CCPR
1	Dimethoate/omethoate	Le fabricant a informé que des données toxicologiques supplémentaires étaient disponibles et pouvaient être soumises à JMPR.	Maintenir tous les CXL sous la règle des 4 ans, en attendant le résultat de l'évaluation des nouvelles données par JMPR.
2	Thiabendazole		Avancer toutes les MRLS proposées pour adoption à l'étape 5/8 , avec la révocation ultérieure de la CXL associée pour la mangue comme recommandé par la JMPR 2019. La décision a été approuvée par la CAC44.
3	Carbendazim	Réserve de l'UE, de la Norvège et de la Suisse quant à l'avancement des MRLS proposées, dans l'attente des résultats de leur évaluation en cours du bénomyl, du carbendazim et du thiophanate de méthyle.	Avancer les MRLS proposées pour les épices, les graines pour adoption à l'étape 5/8 . La décision a été approuvée par la CAC44.
4	CHLOROTHALONIL	<ul style="list-style-type: none"> - Réserve de l'UE, de la Norvège et de la Suisse ; - UK a soumis le formulaire de réserve (concern form) sur les expositions chroniques pour le métabolite R613636 ; - L'observateur de CropLife a indiqué que des données étaient disponibles pour affiner les évaluations de l'exposition en vue de leur évaluation par JMPR. 	<p>Maintenir le projet de MRLS pour la canneberge à l'étape 4, en attendant la réévaluation par la JMPR 2021.</p> <p>En ce qui concerne la préoccupation soulevée par l'Union européenne (UE), la JMPR 2021 a conclu que, sur la base des informations présentées dans la documentation de l'UE, les préoccupations potentielles en matière de santé publique soulevées par l'UE concernant l'exposition alimentaire au chlorothalonil et à ses métabolites n'avaient pas été étayées et qu'elles ne méritaient pas d'être examinées avant l'examen périodique normal.</p> <p>Pour la préoccupation soulevée par le Royaume-Uni concernant l'évaluation de l'ingestion aiguë du métabolite R613636 dans la canneberge, la réunion de la JMPR 2021 a conclu que l'exposition aiguë au R613636 dans les produits à base de canneberge ne devrait pas poser de problème de santé publique.</p>
5	PHOSMET		Réviser la base de données comme suggéré par l'Australie concernant la CXL listée dans la base de données du Codex pour le Phosmet dans les fruits à pépins (10 mg/kg) qui devrait être de 3 mg/kg.
6	IPRODIONE	-L'UE a soumis un formulaire de réserve concernant la sécurité des résidus d'iprodione à la suite des dépassements de la DJA et de la DARf de l'UE.	CCPR a noté que l'Iprodione avait été inclus dans la liste des réévaluations périodiques de 2022.

		-JMPR a fortement recommandé de considérer la priorité de l'iprodione pour une réévaluation périodique.	
7	CYPERMETHRIN (including alpha- and zeta-cypermethrin)	Réserves de l'UE, de la Norvège et de la Suisse sur l'avancement de la MRLs proposée pour le ginseng, séché (y compris le ginseng rouge), dans l'attente du résultat de la réévaluation périodique en cours dans l'UE.	Avancement des MRLS proposées pour adoption à l'étape 5/8, comme recommandé par la JMPR 2019. La décision a été approuvée par la CAC44.
8	DIFLUBENZURON	- L'UE a envoyé un formulaire de préoccupation concernant le métabolite végétal (4-chloroaniline). - Le secrétariat de la JMPR a indiqué que la réévaluation menée par le JECFA avait conclu que ce métabolite n'était pas un problème de santé important mais que l'exposition à partir de différentes sources pouvait être un problème.	
9	METHOPRENE	L'UE, la Norvège et la Suisse ont exprimé leurs réserves quant à l'avancement de la MRLs proposée pour l'arachide, tout cela en raison d'un risque chronique lié aux LMRs existantes de l'UE pour les consommateurs européens, et d'un manque d'études sur le comportement métabolique après le traitement post-récolte et sur la nature et l'ampleur des résidus dans les produits transformés.	Avancement de la MRL proposée pour l'arachide, entière pour adoption à l'étape 5/8, comme recommandé par la JMPR 2019. La décision a été approuvée par la CAC44.
10	GLYPHOSATE	L'UE, la Norvège et la Suisse ont exprimé leurs réserves quant à l'avancement des LMRs proposées pour les haricots secs (sous-groupe) (à l'exception des haricots de soja) ; les pois secs (sous-groupe), dans l'attente des résultats de la réévaluation périodique en cours dans l'UE.	Avancer les LMRs proposées pour les haricots secs (sous-groupe) (à l'exception du soja) ; et les pois secs (sous-groupe) pour adoption à l'étape 5/8, avec la révocation ultérieure des CXL associées, comme recommandé par la JMPR 2019. La décision a été approuvée par la CAC44.
11	PROPICONAZOLE	Réserve de l'UE, de la Norvège et de la Suisse sur l'avancement de la MRL proposée Des préoccupations potentiel de santé publique ont été soulevées par l'Union européenne (UE) concernant un certain nombre d'aspects liés au Propiconazole, ce qui a entraîné des différences entre la JMPR et l'UE en ce qui concerne l'ADI et ARfD, la définition du résidu et la prise en compte des métabolites.	Avancement de la MRL proposée pour les pêches (y compris les abricots et les nectarines) (sous-groupe) (Po) à l'étape 5/8, avec la révocation subséquente de la CXL pour la pêche et le retrait des MRLS précédentes pour la pêche. La décision a été approuvée par la CAC44. JMPR 2021 a conclu que, sur la base des informations présentées dans la documentation de l'UE, les préoccupations potentielles identifiées concernant les expositions alimentaires au propiconazole et à ses métabolites n'étaient pas fondées et ne méritaient pas d'être réexaminées avant la révision périodique normale.
12	BUPROFEZIN	- L'UE, la Norvège et la Suisse ont exprimé des réserves quant à l'avancement des LMRs proposées pour les fruits à coque (groupe), les œufs, les graisses de mammifères (à l'exception des matières	Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8, avec la révocation ultérieure des CXLs associées, comme

		grasses laitières), les graisses de volaille, la viande de volaille et les abats comestibles de volaille, en raison de la formation potentielle d'aniline à partir de résidus de Buprofézine dans les produits pendant la transformation. -JMPR 2019 a conclu que l'exposition à l'Aniline dans les produits transformés ne représentait pas un problème de santé publique.	recommandé par la JMPR 2019. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
13	BIFENTHRIN	CCPR a pris note de la conclusion de la JMPR 2019 selon laquelle l'exposition alimentaire aiguë estimée aux résidus de Bifenthrine dans les fraises peut présenter un problème de santé publique.	Pour les fraises , révoquer la CXL, retirer le projet de MRL actuellement à l'étape 4 et retenir la MRL proposée de 3 mg/kg à l'étape 4 en attendant un avis sur la disponibilité d'une BPA alternative ou d'autres informations. Pour le céleri et la laitue pommée , maintenir les LMRs proposées à l'étape 4, en attendant un an pour l'avis sur la disponibilité de données supplémentaires ou d'informations BPA alternatives pour résoudre les problèmes d'ingestion aiguë identifiés par la JMPR 2015. Pour le gombo , retirer le projet de MRL en raison du nombre insuffisant d'essais soumis à la JMPR et sur la base de la confirmation par le promoteur qu'il n'avait pas de données supplémentaires ni de nouvelles informations sur les BPA. Pour l'orge et l'orge à paille et fourrage sec , révoquer les CXLs comme recommandé par la JMPR 2019. Pour la paille et le fourrage (sec) de céréales , avancer la MRL proposée pour adoption à l'étape 5/8, et inclure une note indiquant que cette MRL exclut la paille et le fourrage (sec) d'orge. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
14	CLETHODIM	Le fabricant s'engage à soumettre à la JMPR des données toxicologiques supplémentaires pour les métabolites de la Clethodim.	Maintenir tous les CXLs sous la règle des 4 ans, en attendant la réévaluation par JMPR.
15	TEBUCONAZOLE	Réserves de l'UE, de la Norvège et de la Suisse sur l'avancement des LMRs proposées, dans l'attente des résultats de la réévaluation périodique en cours dans l'UE.	Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8, comme recommandé par JMPR 2019. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
16	TOLCLOFOS-METHYL	L'UE, la Norvège et la Suisse ont exprimé leurs réserves quant à l'avancement de la MRL proposée pour la pomme de terre en raison du risque aigu pour les consommateurs européens.	Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8, avec la révocation ultérieure des CXL associées, comme recommandé par la JMPR 2019. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
17	KRESOXIM-METHYL		Avancer la MRL proposée pour les fruits à pépins (groupe), à l'exception du kaki

			japonais, pour adoption à l'étape 5/8, avec la révocation ultérieure de la CXL associée. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
18	PYRIPROXIFEN (200)		Il est convenu d'avancer la MRL proposée pour la mangue pour adoption à l'étape 5/8. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
19	CYPRODINIL	L'UE, la Norvège et la Suisse ont fait des commentaires sur la MRL proposée pour le soja (sec), concernant l'utilisation de l'approche de proportionnalité malgré le fait que les essais s'écartent de plus des paramètres des BPA.	Avancer la MRL proposée pour le soja (sec) pour adoption à l'étape 5/8, comme recommandé par la JMPR 2019. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
20	PYRACLOSTROBIN		Avancer les LMRs proposées pour les légumes racines (sous-groupe) à l'exception de la betterave à sucre et des épinards pour adoption à l'étape 5/8, avec la révocation ultérieure des CXLs associées et le retrait des MRLs associées. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
21	BOSCALID	L'UE, la Norvège et la Suisse ont exprimé leurs réserves quant à l'avancement de la MRL proposée pour les fruits à pépins, car une MRL plus basse pourrait être dérivée en utilisant le calculateur de l'OECD.	Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8, avec la révocation ultérieure des CXL associées. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
22	AZOXYSTROBIN		Avancer la MRL proposée pour la goyave pour adoption à l'étape 5/8. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
23	CHLORANTRANILIPROLE		Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8, Cette décision a été approuvée par la CAC44.
24	SPIROTETRAMAT		Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
25	METAFLUMIZONE	L'UE, la Norvège et la Suisse ont exprimé leurs réserves quant à l'avancement de la MRL proposée pour le raisin, en raison du risque aigu pour les consommateurs européens.	Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8, avec la révocation ultérieure des CXLs associées. La CAC44 a accepté les révisions des LMRs de Métaflumizone pour les graisses de mammifères (à l'exclusion matières grasses du lait) à 0,15 mg/kg et les graisses de lait à 0,6 mg/kg.
26	DICAMBA	L'UE, la Norvège et la Suisse ont exprimé leurs réserves quant à l'avancement des LMRs proposées pour la graine de coton, le maïs et le soja (sec), dans l'attente des résultats de la réévaluation périodique en cours dans l'UE.	Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8, avec la révocation ultérieure des CXLs associées, comme recommandé par la JMPR 2019. Cette décision a été approuvée par la CAC44.

27	ACETAMIPRID		<p>Avancer les LMRs proposées pour les épices, les graines pour adoption à l'étape 5/8 et révoquer la CXL pour la cardamome.</p> <p>CAC44 a approuvé la MRL proposée pour adoption à l'étape 5/8 et a refusé la révocation de la CXL sur l'acétamipride pour la cardamome qui sera conservée pendant un an en attendant les clarifications de JMPR à la CCPR53.</p>
28	PENTHIOPYRAD	L'UE, la Norvège et la Suisse ont exprimé des réserves quant à l'avancement de toutes les LMRs proposées en raison de différentes définitions des résidus pour l'évaluation des risques et des méthodes d'extrapolation.	<p>Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8, comme recommandé par la JMPR 2019.</p> <p>Cette décision a été approuvée par la CAC44.</p>
29	FLUXAPYROXAD	L'UE a indiqué que les extrapolations des citrons aux mandarines ne sont pas conformes aux règles d'extrapolation convenues.	<p>Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8, avec le retrait ultérieur des LMRs associées et la révocation des CXLs pour les oranges, douces, amères (y compris les hybrides de type orange) (sous-groupe).</p> <p>Cette décision a été approuvée par la CAC44.</p>
30	PICOXYSTROBIN	L'UE, la Norvège et la Suisse ont exprimé des réserves quant à l'avancement des LMRs proposées pour les grains de café, les graines de coton, les abats comestibles (de mammifères), les graisses de mammifères (à l'exception de matières grasses du lait), la viande (de mammifères autres que marins) (graisse), les laits, le sorgho, le thé, vert, noir (noir, fermenté et séché) en raison de plusieurs préoccupations sanitaires identifiées dans l'examen par les pairs de l'EFSA, notamment la génotoxicité possible de la picoxystrobine et de ses principaux métabolites végétaux.	<p>Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8, avec la révocation ultérieure des CXLs associées.</p> <p>Cette décision a été approuvée par la CAC44.</p>
31	BENZOVINDIFLUPYR		<p>Avancer à l'étape 5/8 les LMRs proposées pour les oignons à bulbe (sous-groupe) ; la canne à sucre avec la révocation subséquente de la CXL associée pour la canne à sucre. Cette décision a été approuvée par la CAC44.</p>
32	FLUENSULFONE	L'UE, la Norvège et la Suisse ont exprimé des réserves quant à l'avancement de toutes les LMRs proposées, car les études sur le métabolisme ne sont pas représentatives du comportement des résidus observé dans les essais sur les résidus. L'UE a considéré que le potentiel génotoxique du MeS (2-Methylsulfonylthiazole) ne peut être exclu et que d'autres tests de génotoxicité	<p>Retenu à l'étape 4 les LMRs proposées pour le jus de pomme ; les pommes, les fruits secs et les fruits à pépins (groupe), en attendant l'évaluation par la JMPR 2021 et avancer les autres LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8, comme recommandé par la JMPR 2019.</p> <p>Pour la préoccupation soulevée au sujet des fruits à pépins, la JMPR 2021 a proposé une limite maximale de résidus de 0,3 mg/kg</p>

		<p>supplémentaires seraient nécessaires pour donner suite aux résultats positifs in vitro.</p> <p>Un formulaire de réserve de la délégation des Etats-Unis a été transmis à la JMPR, relatif à la limite maximale de résidus proposée pour les fruits à pépins et également à la décision de ne pas calculer un facteur de transformation pour le jus d'agrumes.</p> <p>Pour les fruits à pépins, la délégation des États-Unis d'Amérique a indiqué que dans l'un des essais sur les poires utilisés pour estimer la limite maximale de résidus, les valeurs de résidus rapportées étaient incorrectes, et que sur la base des valeurs corrigées, une limite maximale de résidus plus élevée devait être estimée.</p> <p>Pour le jus d'agrumes, la délégation des États-Unis a proposé que, puisque des résidus détectables du métabolite BSA du Fluensulfone étaient présents dans le jus d'orange, les facteurs de transformation pour les résidus totaux (parent plus BSA) pouvaient être calculés à partir des deux études de transformation, et puisque le plus élevé de ces facteurs était très similaire à celui calculé pour le jus de pomme, le facteur de transformation du jus de pomme devrait être considéré comme le facteur de transformation approprié pour calculer la MRL pour les jus d'agrumes/orange.</p>	<p>pour le Fluensulfone (métabolite Fluensulfone+BSA), une STMR de 0 mg/kg et une HR de 0 mg/kg pour le Fluensulfone (parent seulement) dans les fruits à pépins (sauf le kaki, le japonais) pour remplacer la recommandation précédente. Comme le STMR et le HR restent inchangés, il n'a pas été nécessaire d'affiner l'estimation de l'exposition alimentaire. Sur la base de la conclusion de la JMPR 2019 selon laquelle toute absorption du métabolite MeS par les cultures permanentes serait insignifiante, la réunion a estimé qu'il n'était pas nécessaire de réexaminer l'évaluation TTC de classe III de Cramer pour le MeS (2-Méthylsulfonylthiazole).</p> <p>Pour la préoccupation soulevée concernant le jus d'agrumes, la JMPR 2021 a confirmé la conclusion de la JMPR 2019 selon laquelle un facteur de transformation pour le jus d'agrumes ne pouvait pas être calculé.</p>
33	TOLFENPYRAD	<p>-JMPR a informé le CCPR que l'exposition alimentaire aiguë estimée relatif aux résidus de Tolfenpyrad dans les tomates et les aubergines peut présenter un problème de santé publique.</p> <p>- L'UE, la Norvège et la Suisse ont exprimé des réserves sur l'avancement de toutes les LMRs proposées dans l'attente du résultat de leurs demandes de tolérance à l'importation en cours et ont indiqué que pour les mandarines, les oranges et les poivrons, ils avaient identifié des risques aigus pour les consommateurs.</p>	<p>Retirer les LMRs proposées pour les tomates (sous-groupe) et les aubergines (sous-groupe) et avancer les autres LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8, comme recommandé par la JMPR 2019. Cette décision a été approuvée par la CAC44.</p>
34	MESOTRIONE		<p>Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8 tel que recommandé par la JMPR 2019</p> <p>Cette décision a été approuvée par la CAC44.</p>

35	ACETOCHLOR	L'UE, la Norvège et la Suisse ont exprimé leurs réserves sur l'avancement des LMRs proposées pour le soja (sec) et les abats comestibles (mammifères) en raison de leur définition différente des résidus.	Avancer toutes les MRLs proposées pour adoption à l'étape 5/8, avec la révocation ultérieure des CXLs associées. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
36	FLONICAMID	L'UE, la Norvège et la Suisse ont exprimé leurs réserves quant à l'avancement des LMRs proposées en raison de leur définition différente des résidus et du fait que, pour les oranges, ils avaient identifié un risque aigu pour le consommateur.	Avancer toutes les MRLs proposées pour adoption à l'étape 5/8. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
37	FLUAZIFOP-P-BUTYL	L'UE, la Norvège et la Suisse ont exprimé leurs réserves quant à l'avancement des LMRs proposées pour les baies de sureau (extrapolation à partir des myrtilles) et les fraises (risque aigu et chronique pour le consommateur).	Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8, avec la révocation ultérieure des CXLs associées, comme recommandé par JMPR 2019. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
38	FLUPYRADIFURONE		Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8, Cette décision a été approuvée par la CAC44.
39	ISOFETAMID		Avancer toutes les MRLs proposées pour adoption à l'étape 5/8, avec le retrait ultérieur des CXLs associées. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
40	PENDIMETHALIN (292)		Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
41	CYCLANILIPROLE	Réserve de l'UE, de la Norvège et de la Suisse car l'évaluation des risques pour le consommateur n'a pas pu être finalisée et aucune conclusion n'a pu être faite sur la génotoxicité et la toxicité générale de plusieurs métabolites et que pour les feuilles de Brassicaceae (sous-groupe), le nombre d'essais était insuffisant pour recommander une MRL. Le secrétariat de JMPR a expliqué que les recommandations étaient basées sur 5 essais, alors que seuls 4 essais sont nécessaires.	Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8, avec le retrait ultérieur des MRLs associées. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
42	FENZAQUIN		Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
43	FOSETYL-ALUMINIUM	réserves de l'UE, de la Norvège et de la Suisse pour les grains de café en raison du nombre insuffisant d'essais sur les résidus	Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8, avec la révocation subséquente de la CXL associée pour les graisses de mammifères (à l'exception de la matière grasse laitière). Cette décision a été approuvée par la CAC44.

44	MANDESTROBIN	Réserves de l'UE, de la Norvège et de la Suisse pour les graines de colza en raison de leur définition différente des résidus pour l'évaluation des risques.	Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
45	PYDIFLUMETOFEN	JMPR a remarqué que l'exposition alimentaire aiguë estimée aux résidus de Pydiflumetofen dans les légumes verts à feuilles (sous-groupe) peut présenter un problème de santé publique. L'observateur de CropLife a informé le CCPR qu'aucune nouvelle information ou BPA alternative n'était disponible pour le moment.	Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8. Cette décision a été approuvée par la CAC44.
46	AFIDOPYROPEN	Réserves de l'UE, de la Norvège et de la Suisse en raison de leurs préoccupations concernant l'évaluation des métabolites, le risque aigu pour le consommateur (pour les feuilles de Brassicaceae) et la sélection de cultures représentatives (pour les herbes).	Avancer toutes les LMRs proposées à l'étape 5/8, comme recommandé par la JMPR 2019. Cette décision a été approuvée par la CAC44. Pour la préoccupation sur l'inclusion de M007 dans la définition du résidu de l'évaluation du risque des produits végétaux, la JMPR 2021 a décidé de reformuler la définition du résidu pour l'évaluation du risque alimentaire pour les produits végétaux. Pour la préoccupation concernant la faible MRL pour le lait 0,001 mg/kg, la JMPR reconnaît que la limite maximale de résidus pour le lait est faible mais qu'elle est effectivement soutenue par les méthodes analytiques actuelles.
47	METCONAZOLE	Réserves de l'UE, de la Norvège et de la Suisse dans l'attente du résultat de la réévaluation périodique en cours dans l'UE.	Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8 et aucune limite maximale de résidus n'a pu être estimée pour les résidus dans le blé en raison d'un nombre insuffisant d'essais correspondant aux BPA en ce qui concerne le PHI. La décision a été confirmée par la CAC44 Sur la base des données des essais supervisés, la JMPR 2021 a conclu que les niveaux de résidus considérés sont appropriés pour établir des limites maximales de résidus et pour les évaluations IEDI et IESTI. La réunion a conclu qu'il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme à des résidus de Metconazole provenant des utilisations examinées par la présente réunion présente un risque pour la santé publique.
48	PYFLUBUMIDE	JMPR a constaté que l'exposition alimentaire aiguë estimée aux résidus de Pyflubumide dans les pommes et le thé, vert, noir, peut présenter un problème de santé publique.	Retenir les LMRs proposées pour la pomme, le thé, vert, noir (noir, fermenté et séché) à l'étape 4, en attendant la réévaluation de la JMPR.

49	PYRIDATE	La JMPR 2019 a établi une ADI de 0-0,2 mg/kg pc et une ARfD de 2 mg/kg pc pour le Pyridate et que ces valeurs diffèrent des valeurs toxicologiques de référence dérivées dans l'UE.	
50	PYRIFLUQUINAZON	JMPR 2019 n'a pas été en mesure de définir une définition des résidus pour l'évaluation du risque alimentaire pour les produits d'origine animale.	
51	TRIFLUMURON	JMPR 2019 n'a pas été en mesure d'établir une définition des résidus pour l'évaluation du risque alimentaire pour les produits végétaux et animaux.	Les nouvelles données toxicologiques (génotoxicité) seront réévaluées par JMPR 2021.
52	VALIFENALATE		Avancer toutes les LMRs proposées pour adoption à l'étape 5/8. Cette décision a été approuvée par la CAC44.

ANNEXE 2

Tableau 2 : Conclusion de l'évaluation par JMPR des pesticides considérés en 2021

Réunion extra de la JMPR

Pesticide	Conclusion de l'évaluation de JMPR
ACÉTAMIPRIDE (utilisations supplémentaires pistache) Insecticide néonicotinoïde	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus d'acétamipride provenant des utilisations considérées par JMPR présente un problème de santé publique.
BIXAFEN (utilisations supplémentaires dans les légumineuses, les pommes de terre, les céréales et les oléagineux) Fongicide de type pyrazole-carboxamide utilisé pour lutter contre les maladies sur de multiples cultures	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de Bixafen et de leurs métabolites provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.
CHLORPYRIFOS (utilisations supplémentaires) insecticide organophosphoré non systémique à action de contact, gastrique et respiratoire.	La réunion a noté que le CCPR a programmé le chlorpyrifos et le chlorpyrifos-méthyle pour une évaluation périodique par la JMPR de 2024. Les Secrétariats conjoints de la JMPR étudient actuellement les moyens les plus efficaces de réévaluer le chlorpyrifos et le chlorpyrifos-méthyle pour la toxicologie et les résidus, compte tenu de la taille et de la complexité de leurs dossiers, et des aspects qu'ils ont en commun. Les essais au champ supervisés ont été réalisés à un intervalle de retraitement beaucoup plus long et ne peuvent pas être utilisés pour l'estimation d'un niveau maximal de résidus.
CLOFENTEZINE (utilisations supplémentaires Houblon, cônes secs) Acaricide utilisé pour la lutte contre l'araignée rouge sur une large gamme de cultures.	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus du CLOFENTEZINE provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.
CLOTHIANIDIN (utilisations supplémentaires : kaki, orge, riz, sorgho, maïs doux et blé) Insecticide néonicotinoïde à large spectre, homologué pour de multiples cultures	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus du CLOTHIANIDIN provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.
CYPERMETHRINS (utilisation supplémentaire pour l'aubergine) insecticide pyréthroïde non systémique à action de contact et à action gastrique	Les essais au champ supervisés ont été réalisés à un intervalle de retraitement beaucoup plus long et ne peuvent pas être utilisés pour l'estimation d'un niveau maximal de résidus.
CYPRODINIL (utilisations supplémentaires sur les pois, les haricots et le ginseng) fongicide à large spectre utilisé pour lutter contre une série de pathogènes, notamment <i>Tapesia yallundae</i>, <i>Botrytis spp</i>, <i>Alternaria spp.</i> et <i>Rhynchosium secalis</i>.	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de CYPRODINIL provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.
DIFENOCONAZOLE (utilisations supplémentaires) Fongicide à large spectre à base de conazole (triazole) utilisé pour lutter contre les maladies dans de nombreuses cultures.	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de DIFENOCONAZOLE provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.
ETHION (utilisation supplémentaire de piment) Insecticide et acaricide organophosphoré à action non systémique et de contact	Les essais au champ supervisés ont été réalisés à un intervalle de retraitement beaucoup plus long et ne peuvent pas être utilisés pour l'estimation d'un niveau maximal de résidus.
ETHIPROLE (utilisation supplémentaire sur les graines de soja) Insecticide phénylpyrazole non systémique	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de ETHIPROLE provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.
FENBUCONAZOLE (utilisation supplémentaire sur le thé) Fongicide triazole destiné à l'agriculture et à l'horticulture pour lutter contre une variété d'infections fongiques des cultures..	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de FENBUCONAZOLE provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.
FENHEXAMID (utilisations supplémentaires pour la poire, le ginseng, les asperges, la ciboule et les légumes à bulbe)	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de FENHEXAMID provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.

fongicide protecteur à base d'hydroxyaniline	
FENPICOXAMID (utilisations supplémentaires pour le blé, les grains similaires et les pseudo-céréales non décortiquées) Fongicide picolinamide	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de FENPICOXAMID provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.
FLUOPYRAM (utilisation supplémentaire sur les plants de café) Fongicide pyridyléthylamide à large spectre	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de FLUOPYRAM provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.
IMAZALIL (autres utilisations des agrumes mandarines et pamplemousses) Fongicide imidazole à activité protectrice, curative et antisporulante	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de IMAZALIL provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.
ISOPROTHIOLANE (utilisations supplémentaires plantes bananières) Fongicide appartenant à la famille des acides dicarboxyliques	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de ISOPROTHIOLANE provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.
ISOXAFLUTOLE (utilisations supplémentaires) Herbicide	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de ISOXAFLUTOLE provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.
MANDIPROPAMID (utilisations supplémentaires sur les agrumes) Fongicide utilisé pour la lutte contre les oomycètes pathogènes foliaires dans une gamme de cultures, notamment Plasmopara viticola dans les vignes, Phytophthora infestans dans les pommes de terre et les tomates et Pseudoperonospora cubensis dans les cucurbitacées.	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de MANDIPROPAMID provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.
METHOPRENE (utilisation supplémentaire de graines de soja) Un régulateur de croissance pour les insectes	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de METHOPRENE provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.
METHOXYFENOZIDE (utilisations supplémentaires : grain de café, riz, canne à sucre et thé) Insecticide qui imite l'hormone de mue des larves de lépidoptères	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de METHOXYFENOZIDE provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.
PROTHIOCONAZOLE (utilisations supplémentaires) Fongicide systémique à large spectre	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de PROTHIOCONAZOLE provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.
PYDIFLUMETOFEN (plusieurs nouvelles utilisations) un fongicide à large spectre appartenant au groupe des carboxamides.	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de PYDIFLUMETOFEN provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.
QUINOXYFEN (utilisations supplémentaires) Fongicide utilisé pour la protection contre les maladies de l'oïdium sur une variété de cultures.	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de QUINOXYFEN provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.
SPINETORAM (utilisations supplémentaires sur la pitaya (fruit du dragon) et le thé) Insecticide Spinosyn obtenu par modification chimique d'un produit de fermentation de Saccharopolyspora spinose.	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de SPINETORAM provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.
SULFOXAFLOLOR (utilisation supplémentaire de piment et de gombo) insecticide-acaricide appartenant à la classe des composés de l'acide titronique	Les essais au champ supervisés ont été réalisés à un intervalle de retraitement beaucoup plus long et ne peuvent pas être utilisés pour l'estimation d'un niveau maximal de résidus.
TEBUCONAZOLE (utilisations supplémentaires : avocat, mangue, baies de buisson, baies de canne, artichaut, asperge, tournesol et café) un insecticide sulfoximine à large spectre dont les utilisations sont homologuées sur de nombreuses cultures. Fongicide triazole à large spectre	Les essais au champ supervisés ont été réalisés à un intervalle de retraitement beaucoup plus long et ne peuvent pas être utilisés pour l'estimation d'un niveau maximal de résidus.

THIAMETHOXAM (utilisations supplémentaires : kaki, orge, riz, sorgho, maïs doux et blé). Insecticide néonicotinoïde à large spectre dont l'utilisation est homologuée sur plusieurs cultures.	Les essais au champ supervisés ont été réalisés à un intervalle de retraitement beaucoup plus long et ne peuvent pas être utilisés pour l'estimation d'un niveau maximal de résidus.
TRIFLOXYSTROBIN (utilisations supplémentaires : agrumes, baies de canne à sucre, baies de buisson, laitue à feuilles, légumes légumineux, haricots secs et pois, noix, graines de lin et café). Fongicide de contact à large spectre à base de strobilurine	Les essais au champ supervisés ont été réalisés à un intervalle de retraitement beaucoup plus long et ne peuvent pas être utilisés pour l'estimation d'un niveau maximal de résidus.
TRINEXAPAC-ETHYL (utilisations supplémentaires) régulateur synthétique de croissance des plantes utilisé pour la gestion de la croissance des cultures	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de TRINEXAPAC-ETHYL provenant des utilisations considérées par la JMPR présente un problème de santé publique.

Réunion ordinaire de JMPR

Pesticide	Conclusion de l'évaluation de JMPR
DIMETHOATE Insecticide organophosphoré anticholinestérasique	En l'absence de résultats d'études complets, la réunion a réaffirmé la décision de la JMPR 2019 concernant les métabolites du Diméthoate, y compris l'Ométhoate.
ETHOXYQUIN (examen périodique)	Une évaluation toxicologique de l'Ethoxyquine n'a pas été réalisée ; la base de données toxicologiques disponible était très limitée et n'était pas suffisante pour servir de base à l'établissement d'une ADI et d'une ARfD.
FENPYROXIMATE (autres utilisations : agrumes, banane, céleri, canneberge, courge d'été, pastèque, haricot [écosse succulent], myrtille, prune, abricot et pêche) Acaricide à base de phénoxy-pyrazole pour application sur les feuilles infestées d'acariens phytophages	Sur la base de la ARfD révisée, la présente réunion a confirmé que : - l'exposition alimentaire aiguë estimée aux résidus de Fenpyroximate pour la consommation des produits du sous-groupe des cerises, des pêches et des pastèques peut présenter un problème de santé publique ; - L'estimation de l'exposition alimentaire aiguë aux résidus de fenpyroximate pour la consommation des denrées pomme, poire, abricot, melons (sauf pastèque), sous-groupe de tomates, sous-groupe d'aubergines, sous-groupe de haricots avec gousses , telle que précédemment considérée par les JMPR 2017 et 2018, peut présenter un problème de santé publique .
FIPRONIL (examen périodique) Insecticide à large spectre qui appartient à la famille chimique des phénylpyrazoles et qui est utilisé pour lutter contre un large éventail d'organismes nuisibles aux cultures, à hygiène publique, commodités et parasites vétérinaires	Sur la base des informations fournies à JMPR, il a été conclu que l'exposition alimentaire à long terme estimée aux résidus de fipronil peut présenter un problème de santé publique .
FLUTIANIL (nouveau composé) Ce nouveau fongicide appartient à la classe chimique des thiazolidines et présente une action de contact à la fois fongicide et fongistatique. Il a été homologué dans un certain nombre de pays pour être utilisé sur diverses cultures, principalement des fruits et des légumes fruitiers.	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et à long terme aux résidus de Flutianil provenant des utilisations considérées par JMPR présente un problème de santé publique.
GUAZATINE (examen périodique) Fongicide ayant une activité de contact multisite.	Le dossier soumis pour la Guazatine était inadéquat pour répondre aux préoccupations identifiées par la réunion de JMPR 1997 et pour cette raison, il n'a pas été possible pour la réunion de conclure la réévaluation toxicologique de la Guazatine.
ISOPROTHIOLANE Fongicide systémique à action protectrice et curative, utilisé sur les cultures de riz.	L'Isoprothiolane a été évalué par le JMPR en support du travail de révision réalisé par la Réunion du panel de la FAO de l'isoprothiolane pour l'établissement de nouvelles MRLs pour les bananes. La réunion a proposé ADI 0-0,1 mg/kg pc, ARfD : pas nécessaire.
MEFENTRIFLUCONAZOLE (examiné à la demande du CCPR)	La réunion a proposé ADI 0,04 mg/kg de poids corporel ; ARfD 0,3 mg/kg de poids corporel

Nouveau fongicide utilisé pour lutter contre les maladies fongiques dans diverses cultures, notamment les céréales, les oléagineux, les fruits ou les légumes.	
<p>METALAXYL (examen périodique)</p> <p>Fongicides systémiques dont les utilisations sont homologuées pour une variété de cultures dans le monde entier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Retirer toutes les recommandations précédentes faites pour le Métalaxyl-M et faire de nouvelles recommandations pour le Métalaxyl pour la pomme, le raisin, l'oignon, le bulbe, la pomme de terre, épinard et la graine de tournesol, étant donné que les méthodes d'analyse disponibles n'utilisent pas de colonnes sélectives énantiomériques et que les résidus sont déterminés en tant que métalaxyl (somme des énantiomères R- et S-), - En raison du manque de données sur les résidus selon les BPA, aucune recommandation n'a été faite pour les fèves de cacao, la laitue pommée, les poivrons doux et la tomate.
<p>METALAXYL-M (examen périodique)</p> <p>Fongicides systémiques dont les utilisations sont homologuées pour une variété de cultures dans le monde entier.</p>	La réunion actuelle a évalué le métalaxyl et le métalaxyl-M ensemble pour la toxicologie et a établi une ADI unique et une ARfD qui s'appliquent au métalaxyl et au métalaxyl-M, seuls ou en combinaison
<p>PENDIMETHALIN (utilisations supplémentaires)</p> <p>Herbicide sélectif utilisé pour lutter contre la plupart des graminées annuelles et certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans diverses cultures, comme les fruits, les légumes, les céréales, les légumineuses, les oléagineux, les plantes racines et les plantes ornementales.</p>	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et l'exposition alimentaire à long terme aux résidus de Pendiméthaline provenant des utilisations considérées par la JMPR présentent un problème de santé publique.
<p>PYRASULFOTOLE (examiné à la demande de la CCPR) :</p> <p>Inhibiteur de l'enzyme 4-hydroxyphénylpyruvate dioxygénase (4-HPPD) dans les plantes sensibles, perturbant ainsi la synthèse des caroténoïdes qui sont produits par les plantes pour se protéger contre les dommages oxydatifs et photolytiques.</p>	Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et l'exposition alimentaire à long terme aux résidus de PYRASULFOTOLE provenant des utilisations considérées par la JMPR présentent un problème de santé publique.
<p>PYRAZIFLUMID (examiné à la demande de la CCPR) :</p> <p>Fongicide utilisé sur les fruits tels que les fruits à pépins, à noyau et les agrumes, ainsi que sur le kaki et le raisin.</p>	<p>Pas de recommandation de teneur maximale en résidus en raison de l'absence de méthode d'application ;</p> <p>Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et l'exposition alimentaire à long terme aux résidus de PYRAZIFLUMID provenant des utilisations considérées par la JMPR présentent un problème de santé publique.</p>
<p>SPIROPIDION (examiné à la demande de la CCPR) :</p> <p>Pro-insecticide incorporant un nouveau dérivé de l'acide tétramique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux codes et/ou noms de produits tels que convenus par le CCPR 52 proposés pour adoption par le CAC43. - Il est peu probable que l'exposition alimentaire aiguë et l'exposition alimentaire à long terme aux résidus de SPIROPIDION provenant des utilisations considérées par la JMPR présentent un problème de santé publique.
<p>TETRANILIPROLE(examiné à la demande de la CCPR) :Insecticide de la classe des diamides anthraniliques</p>	La réunion a proposé : ADI 0-2 mg/kg de poids corporel ; ARfD pas nécessaire.